

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Jacky GARNIER, Maryse REDUREAU, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Nathalie GONCALVES, Michèle BONRAISIN, Yves RABANT, Bernard TRONCHET, Patrick LEMOINE, Bruno HAMELIN.

Absents excusés : Philippe COUSIN, Virginie HAAS, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Frédéric TOTAIN.

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 16/10/2018 Conseillers en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2018/041 - Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe : Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes.

Par délibération n°2018-075 du 28 Mai 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a validé la modification de l'annexe statutaire « intérêt communautaire » en intégrant dans le champ de l'action sociale, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'enfance les mercredis.

Les évaluations proposées dans le rapport de la CLECT du 10 Septembre 2018 portent donc sur :

- L'évaluation des charges liées à cette évolution de l'intérêt communautaire
- La régularisation de la situation de la commune de Teillé quant à la neutralisation fiscale et financière approuvée en séance du 11 Septembre 2017

En pratique, les charges liées à l'évolution de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ont été évaluées sur la base des charges constatées dans les budgets des communes concernées sur l'exercice 2017 ou lissées sur plusieurs exercices.

	ALSH pour la jeunesse les mercredis	Autres éléments et régularisation 2017 (impact FPIC)
La Bazoge Montbizot Teillé	- 4 150 € - 1 535 €	270 €

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0624 DU 25 Novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe et créant, au 1er Janvier 2017, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé en séance du 10 Septembre 2018 et annexé à la présente,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C relatif à l'évaluation des charges de transfert ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.

2018/042 - RGPD : adhésion ATESART

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), complété par la loi « Informatique et Liberté » modifiée le 20 juin 2018, est le socle de la réglementation applicable depuis le 25 mai 2018 en matière de traitement de

données personnelles. L'ensemble des administrations, entreprises ou associations utilisant des données personnelles sont donc tenues de s'y conformer.

En supprimant l'ancien régime déclaratif, ce texte pose comme nouveau principe la responsabilisation et l'auto-contrôle des acteurs. Il appartient désormais aux collectivités d'appréhender les risques qui portent sur les données personnelles qu'elles utilisent, et de prendre toutes les mesures qu'elles jugent adaptées pour réduire ces risques à un niveau raisonnable.

Le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte. Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information ainsi que le recueil du consentement des intéressés lorsque nécessaire.

Une documentation à jour devra être disponible pour expliciter la politique de protection adoptée par la collectivité: registre des traitements, études d'impact (PIA), contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, actions réalisées ...

Cette mise en conformité va générer de nouvelles charges de travail et nous ne disposons pas des moyens financiers et humains, nécessaires à ces travaux et à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données, dégagé de tout conflit d'intérêt.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés, tout en capitalisant sur les expériences des collectivités ou établissements publics comparables.

L'ATESART, l'agence des territoires de la Sarthe propose de nous accompagner dans la démarche de sécurisation des données personnelles en mutualisant la fonction de DPD prévu par le règlement européen.

Les modalités financières sont précisées dans le document joint en annexe (forfait annuel de 0.90€/habitant la première année, 050 € ensuite). Descriptif de l'offre en annexe.

Vu le rapport du Maire,

Vu les statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De prendre acte des statuts de la SPL agence des territoires de la Sarthe et du règlement intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,
- D'approuver la prise de participation de la commune de Saint-Pavace au capital de la SPL agence des territoires de la Sarthe, au 1^{er} janvier 2019,
- D'approuver en conséquence l'acquisition de 3 actions d'une valeur nominale de 50 €, soit au total **150 €**, auprès de la collectivité territoriale du département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- D'inscrire à cet effet au budget 2019 de la commune chapitre 26 article 261 la somme de 150 €, montant de cette participation,
- De désigner Monsieur PASSELAIGUE afin de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL,
- De désigner Monsieur PASSELAIGUE afin de représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration de la SPL,
- D'autoriser son représentant au sein de l'assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- D'autoriser son représentant à exercer au sein du conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration ou en tant que censeur,
- De donner tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

- D'autoriser le Maire à signer le contrat RGPD, joint en annexe, avec l'ATESART et tous actes afférents à ce projet dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre du contrat, aux termes duquel l'ATESART assurera le rôle de Délégué à la Protection des Données pour le compte de la Commune, après enregistrement de la désignation par la CNIL.

2018/043 - Budget : tarifs location salles municipales

Après étude en commission, les tarifs de location sont proposés avec une augmentation de 2% environ au 1er janvier 2019 :

	St Pavace		Extérieur	
	au 01/01/17	au 01/01/19	au 01/01/17	au 01/01/19
GRANDE SALLE des loisirs				
Repas familiaux et d'associations Samedi, dimanche ou férié	316,20 €	323,00 €	486,54 €	496,00 €
Repas du lendemain midi faisant suite à une réservation	96,90 €	99,00 €	193,80 €	198,00 €
Vins d'honneur, réunions	137,70 €	140,00 €	204,00 €	208,00 €
Tarif horaire (préparation salle 2h maxi)	12,75 €	13,00 €	12,75 €	13,00 €
Caution	820,00 €	820,00 €	820,00 €	820,00 €
	au 01/01/17	au 01/01/19	au 01/01/17	au 01/01/19
PETITE SALLE des loisirs				
Repas familiaux et d'associations	137,70 €	140,00 €	239,70 €	244,00 €
Repas du lendemain midi faisant suite à une réservation	61,20 €	62,00 €	117,30 €	120,00 €
Vins d'honneur, réunions	76,50 €	78,00 €	117,30 €	120,00 €
Tarif horaire (3 heures maximum)	12,75 €	13,00 €	12,75 €	13,00 €
Caution	820,00 €	820,00 €	820,00 €	820,00 €
SALLE TOURAINE et SALLE STE ANNE	au 01/01/17	au 01/01/19	au 01/01/17	au 01/01/19
Réunions (pas buffets, pas apéritifs dinatoires)	76,50 €	78,00 €	117,30 €	120,00 €
Tarif horaire (3 heures maximum)	12,75 €	13,00 €	12,75 €	13,00 €
Caution	820,00 €	820,00 €	820,00 €	820,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tarifs ci-dessus.

2018/044 – Budget : tarifs repas restaurant scolaire

Les tarifs des services périscolaires ont été décidés lors du conseil municipal du 22 mai 2018 (délibération 2018/021).

La commission a proposé de créer un tarif spécifique au restaurant scolaire pour les enfants qui bénéficient d'un Projet d'Accueil Individualisé pour des allergies alimentaires imposant à la famille la fourniture d'un panier repas complet.

Depuis le 1^{er} septembre le prix du repas est de 3.75 € (représentant la moitié du prix de revient).

Il est proposé de fixer le prix du repas dans le cadre d'un PAI avec panier repas complet à 2.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le tarif du panier repas à 2.75 €, dans les conditions énoncées ci-dessus, à compter du 1^{er} novembre 2018.

2018/045 - Personnel : convention de mise à disposition

Pour remplacer un agent en congé maternité, la commune de Neuville a demandé à la commune de St Pavace si une mise à disposition d'un agent maîtrisant les procédures d'urbanisme pourrait être envisagée.
Notre agent a accepté cette mise à disposition de 5H par semaine du 19/11/2018 au 31/03/2019 (dates à confirmer).
Neuville rembourse le coût de ces 5 H hebdomadaires.
La commission administrative paritaire du centre de gestion a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.

2018/046 – Grdf : redevance occupation domaine public 2018

La commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur de canalisations situées sous le domaine public communal (12 981 m).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant de la redevance à 666 € pour 2018.

2018/047 – Convention entretien des poteaux d'incendie avec le SIDERM

La loi Warsmann a confié au Maire la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie.
Le contrôle et l'expertise des poteaux d'incendie publics sont à la charge de la commune. Ils doivent être réalisés selon les prescriptions du SDIS.

Le SIDERM, qui gère l'alimentation en eau potable sur la commune, peut réaliser ces missions sur les poteaux incendie alimentés par son réseau de distribution d'eau potable.

Le coût de cette prestation est proposé à 35 € HT par poteau, soit pour 33 PI existants sur la commune = 1 155 €/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de contrôle et d'expertise des poteaux d'incendie avec le SIDERM à compter du 01/01/2019 pour une durée de 2 ans.

2018/048 - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2017

Le RPQS est présenté par Jean Claude Moser.

Le service public d'assainissement collectif dessert 698 abonnés représentant 1 443 habitants au 31/12/2016
72 655 m³ ont été facturés.

12,16 km de réseau séparatif d'eaux usées

Tarif moyen facturé par m³ (calculé sur une facture de 120 m³) = 3.12 €/m³

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

Le rapport du délégataire est consultable en mairie.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

2018/042	03/10/2018	Maitrise d'œuvre extension du réfectoire	C2V et DELTA T Conseils	16 300 € HT
2018/043	15/10/2018	DIA Vte SARL La Rivière Avenue du Maine		
2018/044	16/10/2018	Avenant I SAS DABIN lot 5	DABIN	5 854.50 HT
2018/045	16/10/2018	Avenant I MATRAS Lot 3	MATRAS	1 261.24 HT

➤ Questions diverses

Planning de distribution sacs OM : semaine du 7 au 12 janvier 2019

Vœux du maire le 09/01/2019

➤ **Comptes rendus commissions et CDC**

- **Commission voirie :**

Aménagement du ponton terminé : le CAPALVI sera mis à l'eau le 29 octobre – inauguration le 10 Novembre
COPIL pour la révision du PPRI de l'agglomération mancelle : approbation prévue mi 2019

Achat d'une débroussailluse électrique à batterie

Achat envisagé d'un désherbeur, partagé avec Neuville.

- **Commission finances communication :**

Prochaine réunion le mardi 30 octobre 17h pour préparer le bulletin annuel

- **Commission sociale et scolaire :**

Baisse d'effectif dans les services d'accueil périscolaire avec les nouveaux horaires de classe – un pointage sera effectué des présences, notamment le matin à 7h30, pour adapter l'organisation.

Dépôt d'un projet d'investissement dans le cadre du programme Ecole Numérique : attente de la décision

Extension du réfectoire : le cabinet d'architecte va présenter un projet et coût prévisionnel : la commission sera réunie pour l'étudier

L'épicerie solidaire fait appel à volontaires pour la collecte de la Banque Alimentaire le 30 novembre

- **Commission animation/CME :**

Elections au conseil municipal enfants : 5 élèves de CM2 ont été élus

Commémoration du 11 Novembre avec un programme enrichi et la participation des élèves de la classe de CMI-CM2– les cloches sonneront à 11h pour 11 mn.

Préparation du Téléthon : réunion avec les associations le 13 novembre

- **Communauté de communes :**

Informations sur les dossiers en cours – projet de déménagement du siège de la CDC dans un bâtiment inoccupé de la zone des Petites Forges à Joué l'Abbé

Prochain conseil municipal : mardi 20 novembre 2018

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	
Philippe COUSIN	Absent excusé	Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU		Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	Absente excusée